

Nos espèces endémiques sont menacées

La Nouvelle-Calédonie, fragment du continent Gondwana, possède une faune et une flore très diversifiées, présentant des formes caractéristiques et originales. Certaines espèces sont uniques et ne vivent qu'en Nouvelle-Calédonie et nulle part ailleurs au monde !

Voici deux espèces menacées par l'introduction des fourmis : un gecko (*Bavaya cyclura*) et un bulime (du genre *Placostylus*) qui vivent dans un milieu à préserver : la forêt sclérophylle dite forêt sèche.



Gecko *Bavaya cyclura* de la forêt sèche de Gouaro Deva (province Sud). Tony Whitaker



Bulimes de forêt sèche du genre *Placostylus* Fabrice Brescia (IAC)

Ces espèces se sont adaptées aux exigences écologiques du milieu (climat, mode de reproduction, concurrence alimentaire...). Toute introduction d'espèces exogènes modifie ces paramètres et s'accompagne très souvent d'une régression voir d'une disparition des espèces endémiques.

Quelques conseils

1

Ne participez pas à l'expansion des fourmis électriques : avant de déplacer une plante, un pot de fleur, du matériel végétal quelconque, assurez-vous qu'il n'y ait pas de fourmis qui y logent !

2

N'introduisez pas la fourmi noire dans les zones déjà colonisées par la fourmi électrique : car, même si la fourmi noire éloigne la fourmi électrique, elle cause des ravages irréversibles sur les plantations arboricoles ou maraichères ! Elle représente donc un danger pour vos cultures potagères !!!

3

N'allumez pas de feu pour éliminer les fourmis électriques présentes sur votre terrain, car non seulement vous participez à la destruction de végétaux endémiques, mais après le passage du feu la fourmi électrique revient !!!



Forêt sèche de Gouaro Deva à Bourail

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ LA DIRECTION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA PROVINCE SUD
TELEPHONE : 24 32 55
E-mail : env@province-sud.nc

Les guides de l'environnement

Les dangers de l'introduction d'espèces de fourmis exogènes



* espèce originaire d'Amérique du Sud



Recto

CERTAINES ESPECES INTRODUITES SUR LE TERRITOIRE CAUSENT DE NOMBREUX DEGATS AU MILIEU NATUREL ET MENACENT NOS ESPECES ENDEMIQUES

Deux cas : les fourmis électriques qu'il faut éviter de déplacer et les fourmis noires qu'il ne faut pas introduire dans de nouveaux milieux

Les fourmis présentes en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte aujourd'hui environ 180 espèces de fourmis, dont 112 endémiques et 24 espèces introduites dont la fourmi électrique et la fourmi noire.



(photos de Hervé Jourdan - IRD)

La Fourmi électrique

Wasmannia auropunctata est originaire d'Amérique tropicale.

Elle a été introduite accidentellement en Nouvelle-Calédonie entre 1960 et 1970, lors de l'introduction des pins caraïbes pour l'exploitation forestière.

De nos jours, elle a envahi la quasi-totalité de l'archipel principal par le transport de matériaux et plantes divers.



(photos de Julien La Breton - IRD)

La fourmi noire à grosse tête *Pheidole megacephala* est originaire d'Afrique.

Elle a été introduite en Nouvelle-Calédonie entre 1955 et 1964.

Les Calédoniens dispersent volontairement cette fourmi noire car elle repousserait les fourmis électriques. Malheureusement, cette dernière est très nuisible pour l'agronomie et la biodiversité.

Les principaux impacts sur l'environnement de ces deux espèces

La fourmi électrique

- Elle est agressive et domine largement la faune des fourmis locales
- Elle monopolise toute ressource alimentaire disponible. Les populations d'invertébrés, insectes & escargots, diminuent considérablement en sa présence
- Les oiseaux et les reptiles subissent également de nombreuses agressions.

La fourmi noire à grosse tête

- En arboriculture et en maraîchage, elle favorise la pullulation des cochenilles qui affaiblissent les plantes hôtes. Elle participerait également à la propagation de maladies dont les cochenilles sont vectrices.
- Elle est agressive envers toute autre espèce de fourmis et fait fuir de nombreux insectes, notamment la fourmi électrique

Ces problèmes phytosanitaires induits ont été particulièrement étudiés à Hawaï et en Afrique du Sud. En Nouvelle-Calédonie, plusieurs cas de mortalités de pieds d'agrumes et de caféiers ont été signalés en présence de la fourmi noire à grosse tête.



(photos de Julien La Breton - IRD)

Attention aux risques d'introduction de nouvelles espèces :

Un exemple : la fourmi de feu *Solenopsis invicta*



Solenopsis invicta dite fourmi de feu
Photo de University A&M, Texas

La fourmi de feu a été introduite accidentellement dans de nombreux pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, alors que les contrôles douaniers y sont performants et stricts. Si, son extermination se révèle difficile et très coûteuse, elle pénètre sur le territoire calédonien.

Ses impacts sur l'environnement et la santé publique :

- Cette espèce utilise en période de reproduction un vol nuptial et peut donc s'étendre très rapidement sur un territoire donné.
- Granivore, elle génère des dégâts considérables dans les cultures car elle se nourrit des graines de semences et creuse des galeries dans les plants de maïs (par exemple) entraînant leurs morts.
- Elle possède un venin pouvant causer la mort des individus sensibles et allergiques aux piqûres d'insectes.
- Enfin, elle est agressive envers les animaux domestiques d'élevage et sauvages.

Restons vigilant !

Et en cas de doute sur la présence d'une espèce étrangère n'hésitez pas à contacter l'Institut de Recherche et de Développement au 26.10.00.

Verso